



Commune de  
Cossonay

## Liste des candidats à l'élection à la Syndicature

25 avril 2021

1<sup>er</sup> tour de scrutin

**INDUNI Valérie**  
Municipale, Députée, PS

En vertu de l'article 7 de l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020, l'élection du Syndic / de la Syndique est réputée tacite lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

Dès lors, le bureau électoral confirme que Mme Valérie Induni, candidate unique à l'élection à la Syndicature du 25 avril 2021, **est tacitement élue Syndique pour la législature 2021-2026.**

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

La Présidente :

F. Texier-Claessens



La Secrétaire :

M. Rufener

Cossonay, le 6 avril 2021

### Recours

Selon l'article 34 de l'arrêté de convocation, tout recours doit être adressé au Préfet dans les 3 jours suivant la publication des résultats ou la notification de l'acte mis en cause (réf. articles 117 à 123 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, LEDP).